



## Délibération N°13\_2023

Votée le 11 avril 2023

Objet : Adhésion au syndicat mixte Charente Eaux – cotisations optionnelles

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 087-200024743-20230411-D13\_2023-DE



L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 11 avril à 18h30, l'assemblée générale du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**, dûment convoquée le 30 mars 2023, s'est réunie en session ordinaire à la salle polyvalente à Jourgnac, sous la Présidence de Monsieur Philippe BARRY.

**Présents** : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Jean-Luc CELERIER, Pascal PAGNOU, Olivier CHATENET, Richard SIMONNEAU, Jean-Pierre PATAUD, Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Jean DUCHAMBON, Jean-Pierre GRANET, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Pascal THEILLET, Denis VARENNE, Aurélien BRUNET, Claude CASSAT, Francis PONTEGNIE (x2), Mme Marie-Jeanne NICAUD

**Pouvoirs** : M. Antony THEYS à Pascal CLUZEAU, M. Eric LAVOREL à Jean-Luc CELERIER

**Excusés** : Mrs Patrick ROBERT, Sébastien DELOMENIE, Antoine-Serge CORREIRA, Gérard BOUCHETEIL, Philippe JANICOT, Bruno CHAPLOT, Mmes Marie LAPLACE, Emilie RABETEAU

**Secrétaire de séance** : M. Richard SIMONNEAU

Par délibération n°02\_2023 du 23 février 2023, le SABV a adhéré au syndicat Charente-Eaux. Ce syndicat propose des missions d'ingénierie par une cotisation optionnelle pour laquelle il convient de délibérer. Il est proposé d'adhérer à l'option 1 :

- **Assistance au pilotage des services GEMAPI** : Animation réseau des responsables GEMAPI, Animation du Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et Assistance juridique pour un montant annuel de 750 €.

Vu les statuts de Charente Eaux présentés

Ayant entendu les propositions du Président,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

### DECIDE

Article unique :

- de souscrire à la mission optionnelle de Charente Eaux « Assistance au pilotage des services GEMAPI »
- précise que cette mission optionnelle sera exercée selon un délai de préavis de deux années civiles pleines,
- approuve le barème prévisionnel de la cotisation correspondante,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'avancée de ce projet.

Pour Extrait Conforme

Fait à Aix sur Vienne, le 11/04/2023

Le Président,

Le secrétaire de séance : **Richard SIMONNEAU**

**Philippe BARRY**

Nombre de délégués : 35	Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Présents : 20	
Votants : 22	
Pour : 22	Contre :
Abstention :	Publication ou Notification le :